

Réf. n° /SS

Aoste,

L'ASSESEUR AUX ACTIVITÉS ET AUX BIENS CULTURELS, AU SYSTÈME EDUCATIF ET
AUX POLITIQUES DES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

VU le chapitre III du décret législatif n° 62 du 13 avril 2017 concernant les examens d'État pour le deuxième cycle de l'enseignement ;

VU la loi régionale n° 11 du 17 décembre 2018 portant réglementation du déroulement des épreuves de français dans le cadre de l'examen d'État en Vallée d'Aoste ;

VU notamment l'article 6 de la loi susmentionnée, au sens duquel l'Assesseur régional compétent en matière d'éducation doit définir les types, les délais et les modalités de déroulement de l'épreuve écrite et les grilles d'évaluation des épreuves écrite et orale de français ;

VU l'arrêté n° 52025 du 10 décembre 1998 concernant les programmes de français des établissements secondaires du deuxième degré de la Région,

ARRÊTE

Dans les établissements secondaires du deuxième degré de la Vallée d'Aoste, les candidats à l'examen d'État pour l'année scolaire **2025/2026** doivent passer une épreuve écrite (troisième épreuve) et une épreuve orale de français selon les modalités suivantes :

1) Caractéristiques de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite vérifie les capacités d'expression, logiques, linguistiques et critiques du candidat. Elle doit permettre la vérification de compétences différentes et notamment de la capacité du candidat de comprendre les aspects linguistiques, expressifs, logiques et argumentatifs de la langue et de mener une réflexion critique, par l'élaboration d'un texte répondant à l'un des différents types proposés et relevant des domaines artistique, littéraire, philosophique, historique, scientifique, social, économique et technologique.

Durée maximale de l'épreuve : six heures

Seul l'usage du dictionnaire monolingue est autorisé.

2) Description des types d'épreuve écrite

Type A : Analyse et interprétation d'un texte littéraire d'un auteur francophone

Les candidats seront appelés à choisir entre deux textes littéraires (prose, poésie, théâtre) d'auteurs francophones des XX^e et XXI^e siècles.

Le texte choisi est étudié en trois étapes :

- compréhension : le candidat devra rédiger une brève présentation générale du texte ;
- analyse : le candidat devra répondre à des questions sur le sens et le style de certains passages du texte;
- interprétation : le candidat devra interpréter le texte et l'approfondir suivant les indications proposées (minimum 300 mots, avec une tolérance de moins de 10 %).

Type B : Analyse et production d'un texte argumenté

Les candidats seront appelés à choisir entre trois textes de 800 mots environ, ayant trait aux domaines suivants : artistique, littéraire, philosophique, historique, scientifique, social, économique et technologique.

Le texte proposé sera étudié en deux étapes :

- compréhension et analyse : le candidat devra répondre à deux questions à choix multiple à quatre options et à trois questions ouvertes ;
- production : le candidat devra présenter sa réflexion sur la base des connaissances personnelles et acquises pendant son parcours d'études (minimum 400 mots, avec une tolérance de moins de 10 %) à partir du thème du texte.

Type C : Essai argumenté sur des sujets d'actualité

Les candidats seront appelés à choisir entre deux sujets d'actualité, qui pourront être accompagnés d'un court texte d'appui, et à exposer leurs réflexions sur le sujet choisi dans un texte argumenté, structuré et cohérent (minimum 500 mots, avec une tolérance de moins de 10 %), présentant un titre et des sous-titres.

3) Objectifs de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite de français vise à attester la maîtrise de la langue et des connaissances du candidat selon les descripteurs suivants :

a) Compréhension

- comprendre des extraits d'œuvres littéraires en les analysant sur le plan lexical, syntaxique, stylistique et rhétorique ;
- comprendre des articles de presse sur des problèmes contemporains dans lesquels les auteurs adoptent une position ou un point de vue particuliers et en reconnaître la structure : arguments et contre-

arguments, présentation d'un problème et de sa solution ou des relations de cause à effet.

b) Production

- présenter clairement ses réactions vis-à-vis d'une œuvre littéraire, développer ses réflexions et les étayer par des exemples et des arguments ;
- écrire des textes argumentés clairs et détaillés, sur une gamme étendue de sujets relatifs aux domaines artistique, littéraire, philosophique, historique, scientifique, social, économique et technologique, en s'appuyant sur les acquis du parcours scolaire et sur des connaissances personnelles ;
- écrire un essai qui développe une argumentation de façon méthodique, en soulignant de manière appropriée les points importants, et qui s'appuie sur les acquis, disciplinaires et interdisciplinaires, du parcours scolaire, ainsi que sur des connaissances et des références culturelles précises.

4. Grilles d'évaluation de la production écrite

Voir annexes 1, 2 et 3.

5. Caractéristiques de l'épreuve orale

L'oral consiste en un entretien, dans le cadre duquel le candidat sera amené à présenter son analyse personnelle d'un texte ou d'un extrait d'un texte proposé par le professeur examinateur. Le document est choisi parmi les textes littéraires ou d'actualité analysés ou tiré d'une des œuvres intégrales étudiées en classe pendant l'année scolaire.

Durée maximale de l'épreuve : dix minutes.

6. Objectifs de l'épreuve orale

L'épreuve orale de français a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances, disciplinaires et interdisciplinaires, à exprimer une sensibilité et une culture personnelles et à manifester sa maîtrise de l'expression orale selon les descripteurs suivants :

- s'exprimer de façon claire, cohérente et détaillée, en soulignant les points importants et les détails pertinents, en présentant son point de vue, en argumentant ;
- communiquer avec aisance sur la plupart des sujets ayant trait aux domaines suivants : artistique, littéraire, philosophique, historique, scientifique, social, économique et technologique.

7. Grille d'évaluation de la production orale

Voir annexe 4.

L'Assesseur
Jean-Pierre Guichardaz
(document signé électroniquement)

ANNEXE 1 (à l'Arrêté de l'Assesseur concernant les caractéristiques et le déroulement des épreuves de français dans le cadre de l'examen d'État en Vallée d'Aoste pour l'a.s. 2025/2026)

Grille d'évaluation

Épreuve écrite

Type A

Analyse et interprétation d'un texte littéraire d'un auteur francophone

Candidat _____

Évaluation _____ / **20 points***

* l'évaluation finale en vingtième, résultant de la somme des compétences textuelles et linguistiques, doit être arrondie à l'unité supérieure (Exemple : 11.50 points → 12/20 points).

Première partie

COMPÉTENCES TEXTUELLES **/12 points**

Pertinence du sujet et respect des consignes (méthode et longueur du texte¹)	/1
Texte pertinent et consignes respectées	1
Pertinence et/ou consignes partiellement respectées	0.5
Pertinence et consignes non respectées	0
Analyse	/5
Globale et ponctuelle : bonne capacité de relever le sens et le style	5
Globale et ponctuelle : assez bonne capacité de relever le sens et le style du texte	4
Globale - capacité de relever quelques éléments stylistiques et de sens	3
Partielle	2
Non suffisante	1
Nettement insuffisante	0
Interprétation	/6
Organisation du texte	
Enchaînement bien structuré et cohérent ; idées argumentées à l'aide d'exemples précis	2.5
Assez bien structuré et cohérent ; exemples précis	2
Suffisamment structuré ; idées souvent seulement affirmées (non argumentées)	1.5
Partiellement structuré et parfois incohérent ; idées non argumentées	1
Texte sans structure et incohérent	0
Contenu	
Réflexion critique et approfondie avec des élargissements culturels	3.5
Réflexion assez approfondie avec quelques élargissements culturels	3
Réflexion suffisamment approfondie	2.5
Réflexion superficielle	2
Réflexion banale, parfois erronée	1
Réflexion incohérente et/ou erronée	0

¹ Minimum 300 mots moins 10% de tolérance (270 mots) - Règle de décompte des mots : est considéré comme mot tout ensemble de signes placé entre deux espaces : « C'est-à-dire » = 1 mot ; « un bon sujet » = 3 mots ; « je ne l'ai pas vu depuis avant-hier » = 7 mots.

ANNEXE 1

Grille d'évaluation

Épreuve écrite

Type A

Deuxième partie

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES (questions et interprétation) /8 points

COMPETENCES GRAMMATICALES / SYNTAXIQUES	/5
Grammaire	
Bon contrôle grammatical : erreurs occasionnelles, non systématiques	3
Assez bon contrôle grammatical	2.5
Contrôle grammatical suffisant	2
Contrôle grammatical presque suffisant	1.5
Contrôle grammatical insuffisant	1
Contrôle grammatical nettement insuffisant	0
Degré d'élaboration des phrases	
Bon contrôle des structures des phrases complexes ;	2
Assez bon contrôle des phrases complexes / bon contrôle des phrases simples	1.5
Contrôle des phrases simples et des phrases complexes les plus courantes	1
Contrôle limité des structures de la phrase simple; ponctuation incorrecte	0.5
Contrôle très limité de la phrase simple ; nombreuses interférences de la L1; ponctuation incorrecte	0

COMPÉTENCES LEXICALES	/3
Maîtrise de l'orthographe	
Orthographe exacte, bévues occasionnelles	1
Orthographe correcte avec des erreurs non systématiques	0.5
De nombreuses erreurs	0
Étendue et maîtrise du vocabulaire de base et de spécialité	
Bonne maîtrise du vocabulaire et du lexique spécifique ; expressions idiomatiques	2
Assez bonne maîtrise du vocabulaire et utilisation du lexique spécifique ;	1.5
Maîtrise suffisante du vocabulaire et du lexique spécifique (emprunts à la L1 et/ou néologismes, quelques répétitions)	1
Maîtrise insuffisante du vocabulaire et du lexique spécifique (emprunts et/ou néologismes fréquents à la L1, de nombreuses répétitions)	0.5
Maîtrise nettement insuffisante du vocabulaire et du lexique spécifique ; (emprunts et/ou néologismes très fréquents à la L1, de nombreuses répétitions)	0

ANNEXE 2 (à l'Arrêté de l'Assesseur concernant les caractéristiques et le déroulement des épreuves de français dans le cadre de l'examen d'État en Vallée d'Aoste pour l'a.s. 2025/2026)

Grille d'évaluation

Épreuve écrite

Type B

Analyse et production d'un texte argumenté

Candidat _____

Évaluation _____ / 20 points *

* l'évaluation finale en vingtième, résultant de la somme des compétences textuelles et linguistiques, doit être arrondie à l'unité supérieure (Exemple : 11.50 points → 12/20 points).

Première partie

COMPÉTENCES TEXTUELLES

/12 points

Pertinence du sujet et respect des consignes (méthode et longueur du texte²)	/1
Texte pertinent et consignes respectées	1
Pertinence et/ou consignes partiellement respectées	0.5
Pertinence et/ou consignes non respectées	0
Compréhension	/4
Globale et ponctuelle : très bonne capacité de relever le sens et l'argumentation	4
Globale et ponctuelle : bonne capacité de relever le sens et l'argumentation	3.5
Globale et ponctuelle : assez bonne capacité de relever le sens et l'argumentation	3
Globale - suffisante capacité de relever les éléments de sens et de l'argumentation	2.5
Partielle capacité de relever le sens et l'argumentation	2
Insuffisante capacité de relever les éléments de sens et de l'argumentation	1
Gravement insuffisante capacité de relever les éléments de sens et de l'argumentation	0
Production	/7
Organisation du texte	
Enchaînement bien structuré et cohérent ; idées argumentées à l'aide d'exemples précis	3
Assez bien structuré et cohérent ; exemples précis	2.5
Texte structuré - idées souvent seulement affirmées (non argumentées)	2
Partiellement structuré et parfois incohérent ; idées non argumentées	1
Texte sans structure et incohérent	0
Contenu	
Réflexion personnelle et approfondie avec des élargissements culturels	4
Réflexion personnelle assez approfondie avec quelques élargissements culturels	3
Réflexion pertinente et suffisamment développée	2.5
Réflexion superficielle	2
Réflexion banale, parfois erronée	1
Réflexion incohérente et/ou erronée	0

² Minimum 400 mots moins 10% de tolérance (360 mots). - Règle de décompte des mots : est considéré comme mot tout ensemble de signes placé entre deux espaces : « C'est-à-dire » = 1 mot ; « un bon sujet » = 3 mots ; « je ne l'ai pas vu depuis avant-hier » = 7 mots.

ANNEXE 2

Grille d'évaluation

Épreuve écrite

Type B

Deuxième partie

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES (questions et production)	/8 points
--	------------------

COMPETENCES GRAMMATICALES / SYNTAXIQUES	/5
Grammaire	
Bon contrôle grammatical : erreurs occasionnelles, non systématiques	3
Assez bon contrôle grammatical	2.5
Contrôle grammatical suffisant	2
Contrôle grammatical presque suffisant	1.5
Contrôle grammatical insuffisant	1
Contrôle grammatical nettement insuffisant	0
Degré d'élaboration des phrases	
Bon contrôle des structures des phrases complexes ;	2
Assez bon contrôle des phrases complexes / bon contrôle des phrases simples	1.5
Contrôle des phrases simples et des phrases complexes les plus courantes	1
Contrôle limité des structures de la phrase simple; ponctuation incorrecte	0.5
Contrôle très limité de la phrase simple ; nombreuses interférences de la L1; ponctuation incorrecte	0

COMPÉTENCES LEXICALES	/3
Maîtrise de l'orthographe	
Orthographe exacte, bévues occasionnelles	1
Orthographe correcte avec des erreurs non systématiques	0.5
De nombreuses erreurs	0
Étendue et maîtrise du vocabulaire de base et de spécialité	
Bonne maîtrise du vocabulaire et du lexique spécifique ; expressions idiomatiques	2
Assez bonne maîtrise du vocabulaire et utilisation du lexique spécifique ;	1.5
Maîtrise suffisante du vocabulaire et du lexique spécifique (emprunts à la L1et/ou néologismes, quelques répétitions)	1
Maîtrise insuffisante du vocabulaire et du lexique spécifique (emprunts et/ou néologismes fréquents à la L1, de nombreuses répétitions)	0.5
Maîtrise nettement insuffisante du vocabulaire et du lexique spécifique ; (emprunts et/ou néologismes très fréquents à la L1, de nombreuses répétitions)	0

ANNEXE 3 (à l'Arrêté de l'Assesseur concernant les caractéristiques et le déroulement des épreuves de français dans le cadre de l'examen d'État en Vallée d'Aoste pour l'a.s. 2025/2026)

Grille d'évaluation

Épreuve écrite

Type C

Essai argumenté sur des sujets d'actualité

Candidat _____

Évaluation _____ / **20 points***

* l'évaluation finale en vingtième, résultant de la somme des compétences textuelles et linguistiques, doit être arrondie à l'unité supérieure (Exemple : 11.50 points → 12/20 points).

Première partie

COMPÉTENCES TEXTUELLES

/12 points

Pertinence du sujet³ et respect des consignes (méthode⁴ et longueur du texte⁵)	/2
Texte pertinent et consignes respectées	2
Texte pertinent mais consignes partiellement respectées	1.5
Pertinence et consignes partiellement respectées	1
Pertinence et consignes non respectées	0
Production	/10
Organisation du texte	
Enchaînement bien structuré et cohérent ; idées argumentées à l'aide d'exemples précis	3.5
Assez bien structuré et cohérent ; exemples précis	3
Texte structuré - idées souvent seulement affirmées (non argumentées)	2.5
Texte partiellement structuré; idée non argumentées	2
Texte partiellement structuré, parfois incohérent ; idées non argumentées	1
Texte sans structure et incohérent	0
Contenu	
Réflexion riche et critique - allant bien au-delà des acquis scolaires disciplinaires et interdisciplinaires - prenant en compte les connaissances personnelles	6.5
Réflexion riche, critique - prenant en compte les acquis scolaires, disciplinaires et interdisciplinaires, ainsi que les connaissances personnelles	5.5
Réflexion assez riche, critique - prenant en compte les acquis scolaires, disciplinaires et interdisciplinaires, ainsi que les connaissances personnelles	5
Réflexion suffisamment développée; prenant en compte les acquis du parcours scolaire disciplinaire et qui fait état de quelques connaissances personnelles	4
Réflexion superficielle, prenant en compte quelques acquis du parcours scolaire disciplinaire sans faire recours aux connaissances personnelles	3
Réflexion superficielle, fragmentaire et parfois erronée	2
Réflexion limitée et/ou erronée	1
Réflexion très limitée et erronée	0

³ Repérage de toutes les notions clés du texte de support.

⁴ Présence des titres et des inter-titres.

⁵ Minimum 500 mots moins 10% de tolérance (450 mots). - Règle de décompte des mots : est considéré comme mot tout ensemble de signes placé entre deux espaces : « C'est-à-dire » = 1 mot ; « un bon sujet » = 3 mots ; « je ne l'ai pas vu depuis avant-hier » : 7 mots.

ANNEXE 3

Grille d'évaluation

Épreuve écrite

Type C

Deuxième partie

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

/8 points

COMPETENCES GRAMMATICALES / SYNTAXIQUES	/5
Grammaire	
Bon contrôle grammatical : erreurs occasionnelles, non systématiques	3
Assez bon contrôle grammatical	2.5
Contrôle grammatical suffisant	2
Contrôle grammatical presque suffisant	1.5
Contrôle grammatical insuffisant	1
Contrôle grammatical nettement insuffisant	0
Degré d'élaboration des phrases	
Bon contrôle des structures des phrases complexes ;	2
Assez bon contrôle des phrases complexes / bon contrôle des phrases simples	1.5
Contrôle des phrases simples et des phrases complexes les plus courantes	1
Contrôle limité des structures de la phrase simple; ponctuation incorrecte	0.5
Contrôle très limité de la phrase simple ; nombreuses interférences de la L1; ponctuation incorrecte	0

COMPÉTENCES LEXICALES	/3
Maîtrise de l'orthographe	
Orthographe exacte, bévues occasionnelles	1
Orthographe correcte avec des erreurs non systématiques	0.5
De nombreuses erreurs	0
Étendue et maîtrise du vocabulaire de base et de spécialité	
Bonne maîtrise du vocabulaire et du lexique spécifique ; expressions idiomatiques	2
Assez bonne maîtrise du vocabulaire et utilisation du lexique spécifique ;	1.5
Maîtrise suffisante du vocabulaire et du lexique spécifique (emprunts à la L1et/ou néologismes, quelques répétitions)	1
Maîtrise insuffisante du vocabulaire et du lexique spécifique (emprunts et/ou néologismes fréquents à la L1, de nombreuses répétitions)	0.5
Maîtrise nettement insuffisante du vocabulaire et du lexique spécifique ; (emprunts et/ou néologismes très fréquents à la L1, de nombreuses répétitions)	0

ANNEXE 4 (à l'Arrêté de l'Assesseur concernant les caractéristiques et le déroulement des épreuves de français dans le cadre de l'examen d'État en Vallée d'Aoste pour l'a.s. 2025/2026)

Grille d'évaluation

Épreuve orale

Candidat _____

Évaluation _____ / 20 points

Première partie

COMPÉTENCES COMMUNICATIVES

/11 points

Caractéristiques du contenu	/5
- Repérage du thème principal de réflexion du texte source - Réflexion riche et critique qui prend en compte les éléments significatifs du texte, les acquis du parcours scolaire, disciplinaires et interdisciplinaires, ainsi que les connaissances personnelles	5
- Repérage du thème principal de réflexion du texte source - Réflexion critique qui prend en compte les éléments significatifs du texte, les acquis du parcours scolaire, disciplinaires et interdisciplinaires, ainsi que les connaissances personnelles	4
- Repérage du thème principal de réflexion du texte source - Réflexion simple qui prend en compte des éléments significatifs du texte, les acquis du parcours scolaire disciplinaires ainsi que les connaissances personnelles	3
Reprise plate des éléments significatifs du texte et prise en compte des acquis du parcours scolaire ou des connaissances personnelles	2
Reprise plate des éléments significatifs du texte et prise en compte de quelques acquis du parcours scolaire et/ou des connaissances personnelles	1
- Restitution absente ou erronée - Aucune référence aux acquis du parcours scolaire ou aux connaissances personnelles	0
Organisation du discours	/3
- Présentation claire et organisée qui met en évidence des éléments significatifs et qui parvient à une conclusion appropriée - Relation entre les idées clairement marquée	3
- Présentation claire qui met en évidence des éléments significatifs - Relation entre les idées clairement marquée	2
Présentation simple ou qui ne met en évidence que quelques éléments significatifs	1
- Présentation sans structure - Temps de parole non respecté	0
Interaction/débat	/3
- Réponse complète et efficace aux questions - Reprise des idées présentées afin d'apporter des nuances et/ou des précisions	3
- Réponse complète aux questions - Reprise des idées présentées afin d'apporter des nuances et/ou des précisions	2
Réponse complète aux questions	1
Réponse vague, imprécise ou erronée aux questions	0

ANNEXE 4

Grille d'évaluation

Épreuve orale

Deuxième partie

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

/9 points

COMPÉTENCES LEXICALES	/2
Utilisation du lexique spécifique et d'expressions idiomatiques et figées propres à la langue française	2
- Utilisation du lexique spécifique - Présence peu fréquente d'emprunts à la L1	1
- Lexique spécifique mal maîtrisé - Présence d'emprunts à la L1	0

COMPETENCES GRAMMATICALES / SYNTAXIQUES	/4
- Haut degré de correction grammaticale et des modes verbaux - Maîtrise des phrases complexes, de l'utilisation des connecteurs, des transitions	4
- Bon contrôle grammatical, bévues occasionnelles, erreurs non systématiques - Contrôle des structures de la phrase simple et des phrases complexes les plus courantes - Emploi des articulateurs logiques les plus fréquents	3
- Assez bon contrôle grammatical - Assez bon contrôle des structures de la phrase simple et des phrases complexes les plus courantes	2
- Contrôle grammatical suffisant - Assez bon contrôle des structures de la phrase simple - Interférences des structures de la L1	1
- De nombreuses erreurs (et/ou qui entravent parfois la compréhension) - Contrôle limité des structures des phrases - De nombreuses interférences des structures de la L1	0

COMPÉTENCES PHONOLOGIQUES	/3
- Prononciation claire et naturelle et intonation appropriée - Expression fluide	3
- Prononciation et intonation bien compréhensible malgré quelques erreurs - Quelques hésitations ou reprises	2
- Prononciation et intonation en grande partie compréhensible malgré des erreurs - Débit lent, de nombreuses hésitations	1
- Des erreurs de prononciation rendent parfois la compréhension difficile - Débit lent, beaucoup d'hésitations et de reprises	0